

<u>STATUT DE L'ENTITÉ</u>	<u>DESCRIPTION</u>
Établie par voie législative	La société a été constituée en personne morale en vertu de la <i>Loi sur les sociétés</i> des Territoires du Nord-Ouest et a continué d'exister ou a été remplacée par une entité établie en vertu d'une autre loi qui la régit.
Dissolution en cours	La société par actions a déposé un avis d'intention de dissolution (cessation d'existence) en vertu de la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> des Territoires du Nord-Ouest.
Prorogation à l'extérieur des TNO en cours	La société par actions a été autorisée à être prorogée à l'extérieur des TNO pour déménager dans un autre territoire ou une autre province; le registre des sociétés n'a pas encore reçu la confirmation que la prorogation a été effectuée.
Entité du Nunavut	Cette entité était une société par actions des TNO, mais est devenue une société par actions du Nunavut à partir du 1 ^{er} avril 1999, date de création du territoire du Nunavut.
Dissolution involontaire	La société par actions a été dissoute par le registraire et n'existe plus
Annulation involontaire	L'enregistrement de la société par actions extraterritoriale aux TNO a été annulé par le registraire.
En défaut	La société par actions ou la société à responsabilité limitée a manqué à son obligation de faire un ou plusieurs dépôts annuels.
En règle	La société par actions ou la société à responsabilité limitée est à jour pour ce qui est de tous les dépôts annuels exigés.
Dissoute	La société par actions n'existe plus (la dissolution peut être volontaire ou involontaire).
Prorogée à l'extérieur des TNO	La société par actions était enregistrée à titre de société des TNO, mais a déménagé dans une autre province ou un autre territoire ou est devenue une société formée en vertu de la législation fédérale.
Prorogée aux TNO	La société extraterritoriale existait dans un autre territoire ou une autre province ou était une société formée en vertu de la législation fédérale, et a maintenant été prorogée aux TNO où elle a déménagé.
Annulée ou dissoute	La raison sociale (entreprise à propriétaire unique) a été annulée ou la société en nom collectif a été dissoute ou annulée.
Annulée	La société par actions n'est plus enregistrée aux TNO (l'annulation peut être volontaire ou involontaire).
Fusionnée	La société s'est jointe à une ou plusieurs autres sociétés, afin d'en former une nouvelle.
Active (raison sociale seulement)	Cela ne concerne que l'enregistrement de la « raison sociale » en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les compagnies</i> .
Active	L'entité est active (son enregistrement est actif).